



**AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE SAINT-BARTHELEMY**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Seconde mandature**

Séance ordinaire du 02 septembre 2025

**Numéro de la délibération
2025-11CA**

Membres du CA 09
Membres présents 07
Procurations 00
Votants 07

L'an deux mille vingt-cinq, les deux septembres à dix-sept heures quinze, le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de l'agence de l'environnement sous la Présidence de Madame Marie-Angèle AUBIN, Présidente du Conseil d'Administration-----

Date de la convocation du Conseil d'Administration : le 09 aout 2025-----

PRESENTS : Mme AUBIN Marie-Angèle, Mme BERNIER Marie-Hélène, Mme BAUDOUIN-MINARRO Pascale, M.QUESTEL Karl, M.LANAS Cyril , M. LAPLACE Rudi , M.Turenne LAPLACE;-----

ABSENTS :. Mme JACQUES Micheline, M. BLANCHARD David -----

PROCURATIONS : -0-----

INVITES: M.Sébastien GREAUX, Mme Clémence JARRY (ATE)-----

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme AUBIN Marie-Angèle-----

OBJET : Autorisation de vendre des pièces détachées des anciens moteurs bateau

Le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy :

VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU la délibération n° 2013-012 CT du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ;

VU l'article 12 des statuts de l'Agence Territoriale de l'Environnement ;

VU la délibération du Conseil d'Administration n°2025-03CA en date du 14 mars 2025 portant adoption du budget primitif de l'Agence Territoriale de l'Environnement pour l'année 2025 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration n°2025-06CA en date du 04 juillet 2025 portant adoption de la décision modificative n°1 pour l'année 2025;

VU le rapport de Madame la Présidente ;

CONSIDERANT le sinistre sur le bateau JUST IN CASE survenu en novembre 2024 ayant causé l'endommagement des moteurs puis l'achat de moteurs neufs de remplacement ;

CONSIDERANT la possibilité de céder des pièces détachées des anciens moteurs appartenant à l'Agence et dont cette dernière n'aura plus l'usage ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la cession, au plus offrant, des pièces détachées des moteurs MERCURY 300XL VO 1.75/1, acquis en 2022, listées ci-après :

Description pièces	Quantité
Embase X8 XL HD 1,85 SILVER (Rotation)	1
PCM 300 V8 300 AMS DT (Boitier gestion électronique étanche)	1
Power Trim Assy VERADO	1

Article 2 : De donner mandat à la Présidente du Conseil d'administration afin d'assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

**La Présidente,
Marie-Angèle AUBIN**

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT
FORT GUSTAVE
BP 683 – Gustavia
97009 Saint-Barthélemy Cedex
Tél : 05 90 27 68 18
contact@agencedelenvironnement.fr
Siret : 797 477 783 00014

Transmise au Président de la Collectivité le :



**Collectivité de Saint-Barthélemy
Document arrivé**

Le

04 SEP. 2025

Secrétariat du Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site <https://agencedelenvironnement.fr/publications-officielles/> ou de son affichage dans les locaux de l'Agence ou de sa notification.